

Inscriptions

- **Où s'inscrire ?**

L'inscription est à réaliser à l'accueil du centre d'animation Prairie. Dans le contexte actuel, vous pouvez adresser un mail de réservation accompagné d'un virement bancaire.

Merci de préciser impérativement **votre nom et prénom et l'activité de l'enfant** dans le libellé.

- **Quels documents faut-il pour l'inscription ?**

Pour inscrire votre enfant, il nous faut :

- [Une fiche d'inscription](#),
- [Une fiche sanitaire de liaison](#),

Il nous faut également un justificatif de votre quotient familial (attestation caf ou déclaration d'impôts sur les revenus 2021).

- **Quelles sont les modalités d'inscription ?**

Ils doivent être présents la journée entière et au minimum 3 jours par semaine (réduit à 2 jours s'il y a un férié dans la semaine.)

Ils doivent être présents à la journée entière et sur la durée de la session.

TOUTE RÉSERVATION VAUT INSCRIPTION.

Il est obligatoire d'être adhérent de l'association.

L'adhésion court du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Le montant de l'adhésion est de 17€ par personne.

- **Quand doit-on régler ?**

L'adhésion doit obligatoirement être réglée au moment de l'inscription.

Pour le **centre de loisirs** : un acompte correspond à **3 jours par semaine** d'inscription par enfant.

Le solde sera à régler à la fin de chaque mois ou à la fin de chaque semaine si votre enfant vient de façon discontinue.

Pour les **stages et les camps** : un acompte correspond à 50% de l'activité.

Le solde sera à régler une semaine avant le début de l'activité.

- **Comment peut-on régler ?**

Le règlement peut s'effectuer en espèces, chèques, carte bancaire ou virement bancaire, chèques vacances, pass'loisirs culture et CESU.

Afin de vous faciliter les démarches, réalisez vos inscriptions par courriel à accueil.laprairie@gmail.com, en nous joignant les fiches d'inscriptions et sanitaires et planning de réservation dates et intitulés des stages.

En parallèle, cette inscription devra s'accompagner d'un règlement d'acompte de 50% du montant du stage, ou 3 jours d'accueil de loisirs, par virement en précisant impérativement le nom et prénom de votre enfant dans le libellé ou par l'envoi d'un chèque bancaire, en apportant les mêmes précisions.

Des facilités de paiement pourront être accordées. (Si lors de l'inscription, vous n'avez pas reçu vos chèques vacances, vos pass'loisirs culture ou vos CESU, un chèque

d'attente vous sera demandé).

- **Quelles aides financières sont possibles ?**

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'aides financières auprès de la CAF (pass vacances enfants), du conseil départemental, de votre CE, du CCAS, d'associations caritatives, de JPA14.

- **Comment cela se passe-t-il en cas d'annulation ? :**

L'association se réserve le droit d'annuler un stage ou camp dans certaines circonstances (événements extérieurs, conditions climatiques, nombre de participants insuffisant,...).

Dans ce cas, un autre programme, un avoir (validité 1 an) ou un remboursement vous sera proposé.

Si l'annulation vient de votre fait, les sommes versées ne seront pas remboursées, sauf cas de force majeure avec justificatif (maladie, déménagement).

Les frais d'adhésion ne sont pas remboursables.

***NOUS VOUS DÉCONSEILLONS DE CONFIER À VOS ENFANTS DES EFFETS PERSONNELS DE VALEURS
(PORTABLE, APPAREILS PHOTOS, BIJOUX...).***

***LE CENTRE DÉCLINE TOUTES RESPONSABILITÉS EN CAS DE PERTE, DE VOL, DE DÉGRADATIONS
SUR CES EFFETS PERSONNELS.***

Inscriptions dernière minute possibles dans la limite des places disponibles.

